

Mémoire à la

**Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec.**

Contexte du mémoire :

Le syndicat de base de l'UPA Ceinture Verte comprend les municipalités de Beloeil, Saint-Mathieu-de-Beloeil, McMasterville, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Roch-de-Richelieu. Environ cent cinquante entreprises agricoles en font partie, composées principalement de fermes laitières et de grandes cultures.

Ce mémoire est le résultat d'une démarche au sein du syndicat : nous avons formé un comité afin d'amasser les idées par rapport au document de référence, par la suite le projet de mémoire fut analysé par le conseil d'administration qui en a pris connaissance et nous avons profité de notre assemblée générale annuelle en février pour inviter plusieurs intervenants (élus municipaux, groupes environnementaux, vendeurs d'intrants, etc..) afin d'avoir leur point de vue sur différentes questions reliées à l'agriculture.

Le document de référence, *Agriculture et agroalimentaire : choisir son avenir*, touche tous les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Nos fermes sont situées dans la MRC de la Vallée du Richelieu dont une partie de son territoire est dans la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM). Nos commentaires toucheront seulement certaines sections du document de référence. C'est pourquoi, sans nier l'importance des autres sections, nous concentrons nos efforts sur la protection du territoire et des activités agricoles, la cohabitation, l'environnement, la mise en marché des produits agricoles, l'aspect financier de l'agriculture et la relève agricole.

1. Protection du territoire et des activités agricoles :

Nos terres sont situées dans la plaine du Saint-Laurent, partie du Québec où se trouvent les meilleures terres agricoles tant par la qualité des sols que par le climat (Unités thermiques élevées). Elles se trouvent aussi dans la zone la plus densément peuplée et la plus industrialisée. En conséquence la compétition pour s'approprier ces terres est très forte tant par les agriculteurs que par l'industrialisation. On observe, bon an mal an, au Québec, une perte de 5000 ha de terres agricoles qui passent à l'urbanisation; ceci malgré la loi sur *La protection du territoire et des activités agricoles*. Il n'y a pas de retour possible. La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ont été amendées et donnent plus de pouvoir aux MRC et aux élus municipaux en ce qui a trait à la gestion du territoire et des activités agricoles. Il y a toujours autant de demandes d'agrandissement des périmètres urbains pour faire du développement et l'imposition de contraintes nettement exagérées en ce qui concerne l'implantation des établissements de production animale et les pratiques agricoles. En fait, le pouvoir qui a été conféré aux municipalités fait en sorte que certains groupes de résidents non impliqués en production agricole, influencent et dictent la production et les activités agricoles dans nos municipalités rurales. Le territoire agricole est devenu le terrain de jeu de plusieurs et n'existe pour d'autres, qu'en attente d'être développé. Ce n'est pas normal.

En conséquence, si nous voulons protéger les bonnes terres agricoles et favoriser le développement de l'agriculture, il faudra que le gouvernement du Québec fasse montre d'une volonté politique ferme en consolidant la loi sur la *protection du territoire et des activités agricoles* et en révisant ses orientations gouvernementales en matière d'aménagement de façon à retirer aux municipalités et aux MRC leur pouvoir d'intervention dans les terres et les activités agricoles.

Il faudra aussi que le gouvernement du Québec révise le cadre juridique du tribunal administratif du Québec (TAQ) de façon à ce que ce même tribunal ne vienne pas renverser les décisions de la Commission de Protection du Territoire Agricole. Cette dernière fait du bon travail mais elle pourrait faire encore mieux dans le cadre d'une loi plus protectrice des terres et des activités agricoles.

## 2. La cohabitation

Dans l'état actuel de la loi sur la *Protection du territoire et des activités agricoles* et des orientations gouvernementales, on ne peut plus parler de cohabitation; certaines personnes venues s'établir dans les municipalités rurales influencent les élus municipaux qui passent certains règlements au détriment de l'agriculture et des activités agricoles. Le même phénomène se passe dans les MRC puisque ce sont les mêmes personnes qui se retrouvent aux conseils des maires des MRC. On n'a retenu dans la loi sur la *Protection du territoire et des activités agricoles* et dans les orientations gouvernementales que ce qui favorise les urbains.

Actuellement, certaines normes contenues dans les règlements qui s'appliquent en milieu agricole sont souvent basées sur des perceptions plutôt que sur l'amélioration de la qualité de l'environnement. On n'a qu'à penser aux normes reliées aux odeurs; il faut que les établissements avec des animaux soient le plus éloignés possible des résidences mais on accepte volontiers que des résidences s'installent à côté des autoroutes où la charge polluante nocive est nettement plus élevée.

Les personnes qui vivent de l'agriculture ne représentent que 6,4% de la population du Québec. On ne peut pas parler de cohabitation, dans le sens de l'établissement d'un équilibre et d'un partage entre les groupes sociaux en présence; le milieu agricole est perdant et demeurera perdant s'il n'y a pas de changements. L'expérience nous a démontré depuis quelques années qu'il n'y a pas possibilité d'accommodements raisonnables; on n'a qu'à consulter les règlements de contrôle intérimaire (RCI) qui ont été élaborés par certaines MRC pour saisir l'ampleur des contraintes imposées à la production agricole. Par exemple des RCI qui limitent la production porcine à seulement quelques municipalités de sa MRC, des distances énormes des périmètres urbains, des bandes riveraines, des distances de chaque résidence en rapport aux vents dominants, distances de la Rivière, etc... ce cumulatif de règles abondantes fait qu'il sera presque impossible d'y implanter une entreprise porcine. Lorsque des nouveaux arrivants s'installent dans une municipalité rurale et agricole, ces derniers devraient être conscientisés au fait qu'il y a déjà une agriculture dynamique. Pour une bonne cohabitation, il devra y avoir du respect de part et d'autre : les citoyens doivent comprendre que le climat du Québec laisse peu de temps pour les travaux et les agriculteurs doivent prendre en compte que l'épandage pourrait être fait en d'autres temps qu'une journée de fête.

Si on veut tout simplement être capable de faire de l'agriculture sur nos terres agricoles, il faudra que le gouvernement du Québec, au nom de toute la population, fasse montre de vision et rétablisse la loi sur *Protection du territoire et des activités agricoles*. Il faut retirer aux élus municipaux les pouvoirs qu'ils ont actuellement de gérer le territoire et les activités agricoles. Avec 2% du territoire du Québec qui est cultivable, il faut que le gouvernement du Québec indique clairement à tous : **«priorité à l'agriculture en milieu agricole»**. Bien sûr, il faudra aussi que la production agricole soit encadrée par des normes agro-environnementales appropriées.

### 3. L'environnement

Notre milieu de vie est fragile et exige que l'on en prenne soin. Toutes les activités humaines ont un impact sur l'environnement. Dans votre document, les déjections, le rejet industriel et domestique, dont les fosses septiques des riverains, le débordement d'égout municipal, les engrais minéraux et les pesticides sont identifiés comme étant les principales sources de contamination du milieu aquatique.

Selon des études c'est au Québec où les producteurs, appuyés par des programmes gouvernementaux, investissent le plus dans la protection de l'environnement. En 2001 près de \$4200.00 par ferme ont servi à financer des projets d'amélioration. Il y a eu la venue des clubs conseils en agroenvironnement, les PAEF, les formations sur l'utilisation des pesticides,.....qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Plusieurs entreprises agricoles ont planté des haies brise-vent, font des pratiques comme du travail de sol réduit, diminution importante de l'emploi d'engrais minéraux et de pesticides, semis-direct et consolidation des berges de cours d'eau. Malgré ces efforts de la part des producteurs agricoles, il reste du chemin à faire. L'approche par bassins versants est-elle la bonne solution? Il y a sûrement du bon. Pour notre part, nous croyons que l'approche ferme par ferme devrait être privilégiée et les programmes d'aide devraient récompenser ceux qui mettent les efforts nécessaires à la protection de leur environnement. Si le milieu agricole reconnaît sa part de responsabilité et met tous ses efforts pour s'améliorer, il devrait en être ainsi pour le secteur urbain. Malgré les sommes énormes investies dans des procédés de traitement des eaux usées, un hectare de maisons polluent dix fois plus qu'en hectare de terres cultivées. Les municipalités et les villes ont aussi leur part de responsabilité.

Nous croyons que l'amélioration de la qualité de l'environnement est une responsabilité collective. En conséquence, il faudrait que le milieu agricole soit supporté techniquement et financièrement de façon adéquate lors de la réalisation de projets visant à améliorer la qualité de l'environnement de la même façon que les villes reçoivent des subventions pour se doter d'infrastructures pour améliorer la qualité des eaux usées.

### 4. Mise en marché des produits

Nous considérons qu'il faut conserver les agences de vente, les plans conjoints et le système de gestion de l'offre. Et nous demandons au gouvernement du Québec de faire toutes les représentations nécessaires pour conserver ces outils de mise en marché. Par contre, nous sommes d'avis qu'il faudrait un peu plus de souplesse dans les réglementations de façon à permettre l'émergence de marchés spécifiques (niches) en reconnaissant des façons culturelles et d'élevage différentes des produits de masse. Exemple : produits biologiques, animaux spéciaux (lapins spéciaux, volailles cashers,...)

Il faudrait que l'étiquetage soit obligatoire afin d'assurer une bonne visibilité aux produits du Québec compte tenu du fait qu'il y a de moins en moins d'acheteurs. Le consommateur veut bien encourager les producteurs d'ici c'est pourquoi il doit avoir la bonne information sur la provenance du produit et sur sa fabrication.

En ce qui concerne la certification, nous pensons que le travail est fait à l'envers : actuellement on établit des normes et des spécifications et il faut que le produit se conforme. Pourquoi ce ne pourrait pas être l'inverse : on a un produit distinct que nous voulons préserver. Il est différent par son contenu ou par son mode de fabrication. Il serait beaucoup plus efficace de bâtir un cahier de charges sur mesure à ce produit qui vient certifier et présenter la façon de faire.

En ce qui concerne les produits du terroir, pourquoi faut-il que les normes de fabrication et de mise en marché soient aussi sévères que pour la production de masse? Les produits du terroir sont souvent faits avec des méthodes artisanales qui s'éloignent quelques fois des normes établies, en petites quantités et pour un public restreint et bien informé. Alors pourquoi pas un peu de souplesse dans l'application des normes.

## 5. Aspect financier

À la page 11 du document de référence, on rapporte qu'en 2000, le revenu moyen des familles agricoles était de \$59,696, mais 57,6 % de ce revenu provenait de l'extérieur de la ferme. Cette part du revenu était devenu à 62,2 en 2003. Il y a donc une forte distorsion dans les revenus des familles agricoles; on a l'impression que l'entreprise agricole fait vivre son monde mais en fait c'est quelques fois l'inverse. C'est un des membres de la famille qui fait vivre l'entreprise agricole. En conséquence, on peut prévoir une augmentation du taux de disparition des petites fermes et un effet dissuasif sur la relève agricole.

De plus, on constate qu'il faut de 4 à 6 \$ d'actif par dollars de vente. En ce qui concerne la capitalisation des entreprises, il faudra maintenir des sources de financement des entreprises agricoles à un taux d'intérêt préférentiel si on veut que les entreprises puissent survivre. Il devrait aussi y avoir une meilleure répartition des revenus au travers des différentes étapes de la chaîne alimentaire.

Les assurances et les subventions de tout genre représentent un part significative du revenu de la famille agricole; cela provoque de l'irritation dans la population et des articles grincheux dans la presse économique. Avec un panier de provision qui coûte annuellement de 10 à 12% du salaire moyen, on peut se demander à qui profitent les subventions? Nous croyons qu'il faut maintenir les assurances et les subventions au moins à un niveau équivalent à ce que l'on retrouve aux États-Unis avec leur Farm Bill et dans les pays de la communauté économique européenne. Par

contre on pourrait réviser le processus d'attribution des subventions et faire en sorte qu'elles soient mieux adaptées aux entreprises, particulièrement les petites et celles en démarrage...

Un autre aspect financier important de l'entreprise agricole concerne la vente ou la transmission de l'entreprise. L'entreprise agricole requiert une capitalisation élevée; c'est aussi le fond de pension de l'agriculteur et de l'agricultrice. Il faudra que des spécialistes du domaine légal, financier et fiscal étudient cette situation particulière et mettent de l'avant des modèles appropriés de façon à permettre à l'agriculteur qui prend sa retraite d'avoir un revenu de pension décent et à la relève de survivre....

## 6. La relève

Les conditions de l'établissement de la relève en agriculture sont particulièrement problématiques. Un jeune qui veut prendre la relève doit être bien formé s'il veut augmenter ses chances de succès. Il est souvent tiraillé entre les exigences de la formation et les exigences du travail dans l'entreprise.

Lorsqu'il veut s'établir le jeune n'a, la plupart du temps, pas les moyens financiers pour le faire; il doit compter sur du financement extérieur. C'est ici que des modèles légaux, financiers et fiscaux appropriés pourraient lui faciliter la tâche lors du transfert de ferme. Il faudrait simplifier et accélérer les différentes étapes pour obtenir la prime à l'établissement.

Les salaires et les conditions de vie sont souvent moins bons que dans d'autres secteurs équivalents : qualification et formation de la relève, financement difficile, transfert des entreprises familiales difficile, salaire décevant, longues heures de travail. C'est pourquoi plusieurs jeunes s'orientent vers d'autres carrières que l'agriculture ou quittent après quelques années.

En parallèle, les parents sont souvent inquiets lors de l'établissement de la relève. Ils connaissent l'ampleur de la tâche qui attend le jeune. Ils tentent d'être équitables envers les autres membres de la famille. Les parents doivent s'adapter à de nouvelles personnes par alliance qui s'impliquent dans l'entreprise. D'où l'importance des services-conseils afin de supporter adéquatement tout le monde lors du transfert de l'entreprise. Par les services-conseils, il serait souhaitable de bonifier l'aide pour permettre aux entreprises agricoles de mieux se positionner lors du transfert.

## Conclusion

**Priorité à l'agriculture en milieu agricole** en ce qui a trait aux terres et aux activités agricoles. Compte tenu que la population rurale ne représente que 6,4% de la population du Québec et que la terre agricole ne représente que 2% de sa superficie, il faudra que le gouvernement du Québec, au nom de toute la population et surtout au nom des générations futures, fasse preuve de vision et établisse une loi ferme sur la *protection du territoire et des activités agricoles* et des orientations claires et sans possibilité de dérive de la part des MRC et des conseils municipaux. En contre partie, il faudra supporter les bonnes pratiques en agriculture et avoir des normes agro-environnementales solides et réalistes.

Rappelons que les pays économiquement forts ont aussi une agriculture forte et diversifiée. Rappelons aussi l'article 23 de la déclaration universelle des droits de

l'homme qui dit : "Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tout autre moyen de protection sociale. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres syndicats et de s'affilier à des syndicats pour le défense de ses intérêts."

Le syndicat de l'UPA Ceinture Verte